

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu *Le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2, L 714-1 et D714-46,*
Vu *Les statuts de l'université,*
Vu *Les statuts de l'IRIHS*

DÉCISION PORTANT NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE
L'INSTITUT DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE HOMME ET SOCIETE (IRIHS) DE
L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE (SUAPS)

Article unique :

Monsieur Arnaud HAQUET est nommé administrateur provisoire de l'institut de recherche interdisciplinaire homme et société (IRIHS) de l'université de Rouen Normandie à compter du 03 juillet 2025 et ce jusqu'à l'élection du nouveau directeur ou directrice qui devra intervenir dans les meilleurs délais.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 03 juillet 2025

Le président,


Franck LE DERF